

Épinal le 26 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) de la campagne 2023

L'ensemble des demandes éligibles après instruction en Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) de la campagne 2023 seront financées dans les Vosges.

Le budget régional initial de 100 M€ annoncé en Commission Régionale et Climatique (CRAEC) de novembre 2023 a pu être porté à 122 M€ suite à la mobilisation de crédits complémentaires.

En conséquence, toutes les mesures systèmes ouvertes lors de l'appel à projets pourront être financées, dès lors que l'instruction du dossier de demande aura montré que l'exploitation est éligible.

Ce sera en particulier le cas des dossiers comprenant des mesures MAEC systèmes élevage d'herbivores niveau 1 et 2 (HBV1 et HBV2).

Par ailleurs, comme c'était le cas lors de la programmation précédente, le montant de l'annuité sera plafonné, à hauteur de 10 500 € par an pour cette programmation. Ce plafond peut être majoré jusqu'à 3 000 € supplémentaires pour la contractualisation de mesures localisées en zone Natura 2000. Il est porté à 18 000 € pour les exploitations dont plus de 50 % de la SAU se situe en zone de montagne au sens de l'ICHN.

Il convient donc de télédéclarer pour les demandes d'aides PAC 2024 l'ensemble des éléments MAEC déclarés lors de la campagne PAC 2023.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr



Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex